



Gander Daniel, Brönnimann Charles

Nouvelle affectation pour la Caserne de la Poya

Cosignataires : --

Réception au SGC : 09.01.14

Transmission au CE : *10.01.14

Dépôt

En raison de la nouvelle situation que représente l'abandon prochain de la Caserne de la Poya par l'Armée Suisse, nous invitons le Conseil d'Etat à étudier un nouveau concept dans la réaffectation future dudit site.

En effet, il serait à notre avis envisageable et même souhaitable de donner la priorité à l'occupation de ce site aux services de la Police cantonale, dont les besoins en locaux sont de plus en plus nécessaires et urgents. Le Conseil d'Etat devrait aussi étudier la faisabilité de créer, sur ce site, de nouvelles cellules de détention et d'y loger également les organes dirigeants de la Protection civile.

Cette solution satisferait à la fois les besoins des utilisateurs et permettrait des économies importantes par rapport aux nouvelles constructions projetées.

Développement

La Caserne de la Poya, avant même la construction en 1974 de l'actuel Centre d'intervention de la gendarmerie, Région-Centre, à Granges-Paccot, était déjà un site privilégié des services de la Police cantonale. A l'époque, seul le contrat-cadre qui liait l'Etat de Fribourg et l'Armée Suisse a empêché que la caserne soit dévolue aux services de police.

Or, suite à l'annonce parue dans la presse, soit l'abandon prochain, par l'Armée Suisse, de ladite caserne, une nouvelle opportunité intéressante se présente pour l'Etat de Fribourg dans l'affectation des bâtiments et des différentes installations composant le site. En effet, il serait opportun et même judicieux que le Conseil d'Etat affecte ces locaux aux divers services d'Etat-major et d'instruction de la Police cantonale.

Notons que le site de la Poya, en plus des différentes et nombreuses options qu'il offre, est doté d'une salle de sport et d'installations sportives qui s'avèrent on ne peut plus utile pour la formation des futurs aspirants ou pour les activités sportives des policiers. Relevons que la Poya, en raison de l'évolution démographique constante et rapide que vit notre canton, permettrait de développer à souhait les infrastructures nécessaires pour la formation des futurs cent policiers, voire plus, que l'Etat devra engager ces dix prochaines années. Elle est aussi intéressante par son emplacement proche du centre de Fribourg, de la future gare de St-Léonard, des transports publics, des différentes voies de communication et de l'autoroute.

La surface de l'ensemble du site permettrait aussi de construire de nouveaux locaux, raison pour laquelle nous proposons au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'implanter ou de bâtir, en raison du manque crucial de cellules pour la détention avant jugement, pour les jeunes privés de liberté et pour les personnes soumises aux mesures de contrainte, de nouvelles places de détention.

Pour compléter nos arguments, nous invitons encore le Conseil d'Etat à étudier la possibilité d'affecter aussi une partie du site à la Protection civile qui, dans un avenir proche, va subir d'importantes restructurations.

Pour terminer, nous remercions le Conseil d'Etat d'étudier avec attention cette nouvelle opportunité qui s'offre aujourd'hui.

—

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

- Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.